



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 42810

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de la culture sur l'inquiétude des responsables d'entreprises de restauration de monuments historiques. Cette profession doit faire face à des difficultés économiques qui se traduisent par le licenciement de personnes pourtant hautement qualifiées, detentrices d'un savoir-faire unique et irremplaçable. En effet, les collectivités locales, propriétaires de la majorité des monuments historiques, rencontrent beaucoup de problèmes dans la gestion de ce patrimoine qui, compte tenu des arbitrages financiers n'est plus toujours considérée comme une priorité absolue. Il lui demande donc de bien vouloir lui donner des précisions sur l'application de la loi de programme n° 93-1437 du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental pour 1996 et 1997. Il lui demande également si le gel de 25 p. 100 des crédits de 1996 sera maintenu ou si des mesures d'assouplissement sont prévues.

Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'Etat en faveur du patrimoine dont est chargé le ministère de la culture ; elle intéresse au premier chef l'ensemble des collectivités locales qui sont propriétaires de 44 p. 100 des monuments protégés au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises réparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement liés à cette activité et constituent un capital de savoir-faire essentiel à préserver. C'est pour garantir la progression régulière des crédits servant à cette mission que le Parlement a adopté, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur représente, en 1996, 13 p. 100 du budget du ministère de la culture (hors dépenses de personnel) et 39 p. 100 de ses dépenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la préparation du budget 1997 prennent naturellement en compte, dans un contexte très difficile pour les finances publiques, l'importance des enjeux, notamment en terme d'emplois, liés au maintien d'un flux régulier de commandes qui concourent à un marché de 3 milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Dassault Olivier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42810

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4755

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5165